

Novèlas d'ací !

Le bulletin d'informations de la CCBG

RECRUTEMENT : accueil et départ de collaborateurs + poste à pourvoir

Depuis le 23 février dernier, **Guillaume Poustis** (qui succède à Humberto Faria Fernandes) a intégré l'équipe des services techniques de Navarrenx.

Quant à **Michel Capdevielle**, après de nombreuses années d'engagement, respectivement à la commune de Salies-de-Béarn, puis à la CCBG, il a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée.

La communauté de communes du Béarn des gaves gère les **piscines de loisirs** situées à Navarrenx et à Salies-de-Béarn. Pour assurer leur bon fonctionnement durant la période estivale, la CCBG recrute **un(e) surveillant(e) de baignade**, titulaire du BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique). Toute personne intéressée peut consulter l'offre d'emploi en PJ ou en ligne ► <https://urlz.fr/dGcB> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ À TAILLE HUMAINE » – Ligne « RECRUTEMENT »).

PISCINES COMMUNAUTAIRES : période estivale

Concernant les dommages importants constatés à la **piscine de Navarrenx**, qui ont entraîné sa fermeture la saison dernière, les investigations des experts sont toujours en cours. Il est donc aujourd'hui prématuré de confirmer l'ouverture au public de cet équipement pour la prochaine saison estivale tant les délais de procédures sont contraignants et même si les agents et les élus de la CCBG mettent tout en œuvre pour cela.

Pour la saison 2026, l'ouverture au public des **piscines communautaires** aura lieu du 1^{er} juin au 31 août à **Navarrenx** (sous réserve, voir ci-dessus) et du 1^{er} juin au 11 septembre à **Salies-de-Béarn**. Les tarifs en vigueur en 2025 sont reconduits, à savoir : 1,50 € pour les 3-15 ans et 3 € au-delà. Les cas de gratuité en vigueur depuis plusieurs années sont également maintenus.

Comme chaque année, les MNS (maîtres-nageurs-sauveteurs) y proposeront des leçons de natation.

RECUEILLIR L'AVIS DE L'ABF : dates des permanences

L'**architecte des bâtiments de France** conseille les particuliers qui ont un projet de construction ou de rénovation dans un **espace protégé** (sites patrimoniaux remarquables, abords de monuments historiques, etc.), soumis à la validation de ce service de l'État. À cet effet, des permanences sont assurées, uniquement **sur rendez-vous**, une fois par mois, le mardi matin (14 avril, 5 mai, 2 juin et 7 juillet), dans les locaux de la Communauté de communes, maison Rospide, 2 rue Saint-André, à Sauveterre-de-Béarn. Pour cela, selon la commune où se situe le projet, merci de contacter par téléphone :

- la mairie de Navarrenx, au 05 59 66 10 22
- la mairie de Salies-de-Béarn, au 05 59 38 89 50
- la mairie de Sauveterre-de-Béarn, au 05 59 38 50 17
- l'accueil de la CCBG pour les 50 autres communes du territoire, au 05 59 38 30 46

De plus, et en vue de fluidifier l'instruction des dossiers d'urbanisme en secteurs protégés, les services de l'État ont mis en place une plateforme nommée « Dédale » permettant de recueillir l'avis de l'ABF sur des avant-projets ► <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/udap>

ÉVÈNEMENT : Art vache en Béarn des gaves

Ouvert à tous, en individuel ou en collectif, ce concours organisé par l'association [Fête de la Blonde d'Aquitaine](http://Fete de la Blonde d'Aquitaine) donne l'occasion à chaque participant d'exprimer sa vision de cette belle race bovine, que ce soit en peinture, en sculpture ou en photographie. Inscriptions avant le 4 juillet ► <https://urlz.fr/v6NW> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Pavé « AGENDA »). Plus de 1 200 € de lots sont en jeu !

CONSULTATION : votre avis compte !

Du 13 avril au 13 juillet 2026, la **préfecture des Pyrénées-Atlantiques** procèdera à une enquête publique sur la commune de **Carresse-Cassaber**, préalable à une autorisation environnementale déposée en vue de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de graves alluvionnaires. Pour en savoir plus ► <https://urlz.fr/v6Pt> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Pavé « AGENDA »).

FORUM « JEUNESSE & AVENIR » : objectif atteint !

Le **service Enfance-Jeunesse de la CCBG** (communauté de communes du Béarn des gaves) et la **Mission locale TM2o** (territoire Mourenx-Oloron-Orthez) ont organisé, le 28 mars dernier, une nouvelle édition du **Forum job d'été**. L'objectif de cet événement était de mettre en relation des entreprises du territoire ayant des besoins de personnel durant la période estivale et des jeunes à la recherche d'emploi. Cette rencontre leur a permis d'échanger lors d'entretiens et d'envisager des perspectives de recrutement dans des secteurs variés. Une vingtaine d'offres d'emploi locales étaient également proposées en affichage libre.

Nouveauté 2026 : des services accessibles aux jeunes et la présence du Sdis et du Cirfa

Cette année, les organisateurs ont fait le choix d'aller plus loin en proposant aux jeunes des espaces supplémentaires. En effet, ceux-ci ont pu ainsi découvrir les acteurs « jeunesse » intervenant sur le territoire ou aux alentours (Maison des ados, Pij-Bij - point et bureau information jeunesse -, Erip - espace régional d'information de proximité - et France services) et obtenir des informations variées les concernant (orientation professionnelle, découverte des métiers, information sur le service civique, connaissance des différentes aides, etc.). Le Sdis (service départemental d'incendie et de secours) et le Cirfa (centre d'information et de recrutement des forces armées) étaient également présents afin de les renseigner sur les possibilités de recrutement dans l'Armée de terre et chez les jeunes sapeurs-pompiers. Au final, ce fut donc un succès pour ce forum Jeunesse & Avenir qui s'est tenu à Sauveterre-de-Béarn, dans les locaux de *La Station*, puisqu'une centaine de personnes y a participé !

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ... en protégeant les haies

Ce printemps, durant la période de reproduction de nombreux animaux, le réseau associatif **FNE (France nature environnement) Nouvelle-Aquitaine** invite à agir pour la préservation des haies, qui constituent une composante importante du paysage à la campagne et en ville, ainsi que de véritables écosystèmes pour la biodiversité qu'elles abritent. Celles-ci présentent ainsi de nombreux intérêts écologiques et jouent un rôle crucial dans notre environnement. C'est pourquoi il est vivement recommandé de **ne pas les tailler entre le 15 mars et le 15 août** (période de l'année où nichent et se reproduisent les oiseaux) car, pour le vivant, toutes comptent, qu'elles soient rurales ou urbaines, sous la forme de haies champêtres, de jardins, de haies bocagères, de ripisylves ou de haies de bords de route.

TOURISME : s'évader tout près...



C'est le printemps ! Pour les amateurs de simples promenades tout comme pour les marcheurs à la recherche de sentiers un peu plus longs, les parcours de balades en Béarn des gaves sont à découvrir et il y en a pour tous les goûts : le temps de déambuler quelques kilomètres sur des sentiers balisés, pour (re)découvrir de jolis villages, s'émerveiller face aux Pyrénées, se ressourcer au bord d'un gave ou en forêt !

(Re)découvrez le **plan local de randonnées** en Béarn des gaves : treize itinéraires sont à y télécharger depuis le site Internet de l'Office de tourisme ► <https://www.tourisme-bearn-gaves.com/voir-faire/a-faire/les-balades-en-bearn-des-gaves/> également disponibles en version papier dans ses bureaux d'accueil de Navarrenx, Salies et Sauveterre.

Bonne balade !

CARTE INTERACTIVE DU BÉARN DES GAVES : une application gratuite & facile d'utilisation

Portée par la CCBG, en partenariat avec l'Office de tourisme intercommunal, une application *Web* dédiée promeut l'ensemble du Béarn des gaves à travers une **carte interactive géolocalisée**. Emplacements des déchetteries ou des colonnes à verres, points d'arrêt du transport à la demande *EN ABAN!*, adresses des mairies, etc. : elle présente les points d'intérêts et de services du territoire, utiles aux habitants, aux entrepreneurs, aux touristes, aux nouveaux arrivants... afin de trouver facilement les informations dont ils ont besoin au quotidien ► <https://carte.bearn-des-gaves.com>

Contributeurs et acteurs locaux sont invités à s'impliquer dans l'amélioration de cette cartographie en adressant un courriel à l'attention d'**Ernest Le Blay** ► accueil@ccbearn-des-gaves.fr

COLLECTE DES DÉCHETS : facturation de la RI

En raison de dysfonctionnements indépendants de la volonté de la CCBG, l'envoi, fin janvier/début février, des factures de RI (redevance incitative) du second semestre 2025 a pris du retard, mais aujourd'hui, tous les propriétaires en Béarn des gaves les ont normalement reçues, avec **un délai de paiement de 21 jours à réception de celles-ci**.

Depuis la mise en place de la nouvelle norme, la facture de RI peut apparaître dans l'espace personnel « impots.gouv.fr » de chacun. Mais attention pour tout paiement par TIP (titre interbancaire de paiement), il faudra impérativement utiliser la version originale envoyée par voie postale (et ne surtout pas l'imprimer depuis l'espace personnel, cette version n'étant pas compatible).

Cette facture de RI du second semestre 2025 concerne le paiement des **30 % restants de l'abonnement** (part fixe) au service de collecte des déchets, **plus les éventuelles levées complémentaires** (part variable) du bac à couvercle noir (ou dépôts complémentaires en abris-bacs).

Pour rappel, **l'abonnement inclut** :

- l'accès par carte aux trois déchetteries du Béarn des gaves, ainsi qu'à ses trois plateformes de déchets verts et à ses deux sites à gravats (la facture faisant apparaître le nombre de passages à la déchetterie, mais seulement à titre indicatif) ;
- la récupération du verre en apport volontaire ;
- la collecte (jusqu'à 26 fois par an) du bac à couvercle jaune (ou des sacs jaunes) sans comptabilisation du nombre de levées, mais en veillant à bien respecter les consignes de tri (se reporter au mémo tri) ;
- 9 levées du bac à couvercle noir (ou 36 dépôts en abris-bacs) pour l'année complète ;
- la mise à disposition d'un composteur, qui permet de diminuer sa poubelle de 30 % en moyenne ;
- les actions de prévention, les frais de gestion et de fourniture des équipements, les coûts de traitement de l'ensemble de ces déchets, les frais de carburant et de personnel, l'entretien des camions, etc.

Aucun règlement ne peut être effectué à l'accueil de la CCBG. Par contre, comme stipulé au dos de la facture, il existe plusieurs moyens de paiement :

- **Chèque**
À l'ordre du *Trésor public*, à envoyer au centre d'encaissement de Rennes avec le TIP (non signé et non agrafé) joint à la facture, sans autre document.
- **TIP (titre interbancaire de paiement)**
TIP au bas de la facture à découper, dater et signer pour envoi au centre d'encaissement de Rennes (enveloppe jointe), accompagné d'un RIB (relevé d'identité bancaire) si celui-ci n'apparaît pas sous l'emplacement des date et signature. Et si jamais le RIB déjà mentionné est erroné, renvoyer le nouveau avec le TIP daté et signé.
- **Espèces** (limité à 300 €) ou **carte bancaire**
Après des buralistes partenaires (<https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>), muni du QR code indiqué en bas à gauche de la facture.
- **Virement bancaire**
IBAN FR57 3000 1006 22E6 4100 00000 084, mentionnant le numéro de facture (indiqué en haut à gauche de celle-ci) et l'intitulé « Déchets ».
- **Internet**
Paiement en ligne sur www.payfip.gouv.fr, avec les références de la facture mentionnées en haut à gauche de celle-ci.
- **Prélèvement automatique**
Pour régler les prochaines factures en toute tranquillité, il est possible d'adhérer au service de prélèvement en demandant le formulaire Sepa auprès de la CCBG ou en le téléchargeant sur : <https://www.ccbearndesgaves.fr/paiement> (autorisation à compléter et à retourner à la CCBG accompagnée d'un RIB).

À la réception de la facture, si besoin, contacter le service Environnement de la CCBG, par courriel de préférence, en indiquant bien les coordonnées (nom, prénom et adresse complète), un numéro de téléphone ainsi que le numéro de la facture, pour être rappelé(e) dès que possible.

► Adresse courriel : accueil.dechets@ccbearndesgaves.fr / Téléphone : 05 59 38 30 46 (accueil de la CCBG)

Pour un problème de paiement, merci de contacter le service de gestion comptable de Mourenx-Orthez.

- Adresse courriel : sgc.mourenx-orthez@dgfip.finances.gouv.fr
- Site de Mourenx : avenue Pierre Angot – 64150 MOURENX / Téléphone : 05 59 60 33 87
- Site d'Orthez : 1, rue Verlaine – 64300 ORTHEZ / Téléphone : 05 59 69 09 52

Pour tout savoir sur la RI et mieux comprendre son intérêt, consulter le site Internet de la CCBG ► <https://urlz.fr/cg6v> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « REDEVANCE INCITATIVE »).

ACCUEILS DE LOISIRS : le plein d'activités !

Pour les vacances de printemps, du 7 au 17 avril, nos accueils de loisirs ont préparé un riche programme à destination des enfants de 3 à 12 ans : la traditionnelle chasse aux œufs, la visite d'une asinerie, du jardinage, des ateliers créatifs, des jeux collectifs... et bien plus encore !

Découvrez les **programmes** en détail élaborés par les ALSH ► <https://urlz.fr/eOee> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « PETITE ENFANCE & JEUNESSE » – Pastille « ACCUEILS DE LOISIRS »).

Contacts de l'ensemble des accueils de loisirs du territoire :

- ALSH de **Navarrenx** : **Élodie Persillon** ► par téléphone, au 06 80 18 18 87, ou par courriel : alsh.navarrenx@ccbearndesgaves.fr
- ALSH de **Saint-Pé-de-Léren** : **Marina Cazalon** ► par téléphone, au 06 33 91 43 75, ou par courriel : marinacazalon@gmail.com
- ALSH de **Salies** : **Laurane Thierry** ► par téléphone, au 06 78 68 02 41, ou par courriel : alsh.salies@ccbearndesgaves.fr
- ALSH de **Sauveterre** : **Claire Sarcou** ► par téléphone, au 06 32 05 01 94, ou par courriel : alsh.sauveterredebearn@gmail.com

FRANCE RÉNOV' BÉARN DES GAVES : des nouveautés pour 2026 !

Tout administré du Béarn des gaves peut bénéficier de conseils personnalisés, indépendants, neutres et gratuits, ou bien obtenir des réponses à ses questions concernant les **travaux de rénovation énergétique, d'adaptation ou d'ampleur de son habitation** (isolation, système de chauffage, menuiserie, ventilation, adaptation de salle de bain, etc.) ou un accompagnement sur les aides financières qui y sont liées. Pour cela, inscrivez-vous auprès de l'accueil de la CCBG, par téléphone, au 05 59 38 30 46, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Claire Coussirat, votre conseillère France Rénov' de la CCBG vous recontactera alors pour répondre à vos questions, sécuriser vos démarches en la matière ou même vous accompagner concrètement dans votre projet, par téléphone ou lors d'un rendez-vous :

- le lundi, à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de *La Halle de La Station* (4, rue André-Joseph Gastellu) ;
- le mardi, à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (14, rue Saint-Germain) ;
- le jeudi, à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux de la CCBG (289, route d'Orthez).

📌 Attention : ces permanences sont assurées uniquement sur rendez-vous.

Pour plus d'informations ► <https://urlz.fr/hrrn> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « SERVICES À LA PERSONNE » – Pastille « AMÉLIORATION DE L'HABITAT »).

ENVIRONNEMENT : contractualisation avec Alcome (uniquement à destination des communes)

L'éco-organisme **Alcome** a pour mission de participer à la réduction de la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public. L'objectif de cette contractualisation, réservée aux communes, est de percevoir des soutiens financiers pour ses actions mises en place, à savoir :

- Un **soutien financier** annuel pour couvrir une partie des coûts liés à la propreté, versé dès la contractualisation sans rétroactivité et pouvant être utilisé également pour mener des actions de prévention. À titre d'information, pour les communes du territoire, ce soutien s'élève à :
 - 0,50 €/habitant pour les communes rurales (moins de 5 000 habitants),
 - 1,58 €/habitant pour les communes rurales et urbaines touristiques au sens de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques).
- L'**acquisition gratuite** et/ou la **prise en charge financière de dispositifs de rue** : un cendrier de rue pour 1 000 habitants et dix éteignoirs pour 1 000 habitants (les communes de moins de 1 000 habitants bénéficieront d'un de chaque).
- La mise à disposition de **cendriers de poche** : cinquante unités par an pour 1 000 habitants.
- La possibilité d'avoir, en plus, des **cendriers gratuits** en déclarant des endroits tels que bars, salles de sport, etc. (un par lieu).
- La mise à disposition de **soutils de prévention** : kits de sensibilisation, affiches contre le jet de mégots, campagnes sur les risques d'incendies, etc.
- Un **suivi simplifié** pour les communes de moins de 5 000 habitants.
- Un **accompagnement** de l'équipe Alcome pour mettre en œuvre des actions concrètes.

Enfin, concernant la **collecte de ces cendriers**, chaque commune peut faire appel à un collecteur spécialisé ou alors récolter les mégots des cendriers et les mettre dans les bacs d'ordures ménagères. En effet, la priorité est donnée au fait de ne pas laisser de mégots dans la nature, qui mettent de nombreuses années à se dégrader.

Pour plus d'informations, merci de vous référer à la plaquette ci-jointe ou de contacter cet éco-organisme.

Contacts : **Bastien Huet**, délégué régional Sud-Ouest,

► par téléphone, au 06 49 57 92 90, ou par courriel : bastien.huet@alcome.eco

Site Internet : alcome.eco

MOBILITÉ : EN ABAN ! Se déplacer en Béarn des gaves

Investi d'une ambition forte pour la communauté de communes du Béarn des gaves, le TÂD (transport à la demande) **EN ABAN !** a pour objectif de proposer à tous, quel que soit l'âge ou le lieu de résidence de ses passagers, une solution de transport en commun alternative à la voiture individuelle à prix accessible.

EN ABAN ! Comment l'utiliser ?

1. Appelez le numéro Cristal **0 970 870 870** (appel non surtaxé) du lundi au samedi (hors jours fériés), de 8 h à 19 h.
2. Réservez, au plus tard, la veille du trajet, avant 17 h, un aller simple ou votre aller/retour.
3. La CCBG envoie un véhicule vous chercher **du mardi au samedi** (hors jours fériés), aux lieu, date et heure définis par téléphone avec la centrale de réservation et vous déposer au point de destination choisi.
4. Réglez votre trajet au chauffeur, par carte bancaire ou en espèces, lors de la montée.
5. Voyagez en toute sérénité.

EN ABAN ! Pour aller où ?

L'utilisateur est pris en charge dans l'une des 53 communes du Béarn des gaves ou bien à Orthez (gare ou points d'arrêt « hôpital - mairie », devant l'hôpital, et « Mission locale - Transition 64 », avenue du Pesqué) et à Puyoô (gare), à l'emplacement déterminé lors de la réservation du trajet, et conduit vers l'un des **6 principaux centres d'intérêt de proximité** que sont Carresse-Cassaber, Navarrenx, Rivehaute, Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Susmiou, ou bien en ces mêmes dessertes (Orthez et Puyoô). Pour chaque aller, le retour est possible dans un délai de 30 jours.

Dans certains cas, il est même possible d'être **pris en charge juste au pas de sa porte** (personnes à mobilité réduite, en situation de handicap moteur ou âgées de plus de 70 ans, etc.) et **déposé près du lieu souhaité**. Les usagers, dès lors qu'ils partent d'un lieu situé à plus de 500 mètres d'un point d'arrêt existant, peuvent également **y être récupérés**.

De plus, il est possible d'**utiliser le TÂD dès 11 ans** pour les enfants non accompagnés, mais avec une [autorisation parentale](#).

EN ABAN ! Et quand ?

Du mardi au vendredi, de 9 h à 18 h, et le samedi, de 9 h 30 à 15 h (hors jours fériés).

EN ABAN ! Combien ça coûte ?

Trajet simple	2,50 €
Trajet aller-retour	4,50 €
Trajet simple depuis ou vers Orthez (gare ou points d'arrêt « hôpital - mairie », devant l'hôpital, et « Mission locale - Transition 64 », avenue du Pesqué) et Puyoô (gare)	5 €
Trajet simple Carte solidaire (délivrée par la région Nouvelle-Aquitaine) Trajet simple pour jeunes de moins de 18 ans	0,40 €
Enfants de moins de 11 ans, accompagnateurs PMR (personne à mobilité réduite) et anciens combattants	GRATUIT
La correspondance avec les lignes régulières du réseau routier régional est gratuite et autorisée dans une durée de deux heures, mais les abonnements scolaires ne sont pas valables pour emprunter le transport à la demande.	

Pour plus d'informations ► <https://urlz.fr/oCe9> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « TRANSPORT À LA DEMANDE »).

LA STATION : pour entreprendre dans un lieu de vie et de travail innovant

[La Station](#), pôle économique du Béarn des gaves, propose **des ateliers et des bureaux adaptés aux besoins d'entrepreneurs** à la recherche d'un espace de travail inspirant et d'un accompagnement sur mesure. Les entreprises ayant moins de 4 ans d'activité peuvent ainsi profiter d'offres, charges communes comprises, telles que des ateliers de 77 m² à seulement 371 € HT/mois. Choisir *La Station*, c'est bénéficier non seulement d'un cadre de travail dynamique, mais également d'un suivi personnalisé et d'une offre d'animation pour aider chaque professionnel à se lancer en toute sérénité.

Les entrepreneurs aguerris découvriront également des ateliers de 98 m² disponibles pour 896 € HT/mois, idéal pour ceux qui ont déjà franchi le cap des 4 ans d'activité, ainsi qu'un bureau de 35 m² pour 510 € HT/mois, le tout dans un bâtiment neuf et éco-responsable.

- *La Manufacture* et deux ateliers disponibles au sein de *La Halle* bénéficient de nouvelles conditions d'occupation ! En effet, des offres attractives et évolutives sont proposées aux **porteurs de projets**.

Les avantages :

- Une offre tout compris (fibre professionnelle, téléphone, eau, chauffage, consommables et entretien des parties communes).
- Des espaces de convivialité fonctionnels et chaleureux (cuisine, terrasses, espaces détente, etc.).
- Une communauté d'entrepreneurs.
- Un accompagnement personnalisé.

Contact : du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30, pour visiter ces espaces et découvrir comment *La Station* peut accompagner chaque parcours entrepreneurial ► par téléphone, au 05 59 09 46 31, ou par courriel : contact@espace-station.fr

LE LABO : un lieu vivant pour les pros... mais aussi pour les gourmands !

Installé dans *La Halle*, au pôle de développement économique de la CCBG, à Sauveterre-de-Béarn, **Le Labo** de [La Station](#) est ouvert à tous ! Uniquement dédié, à l'origine, aux producteurs locaux, il est désormais accessible à tous les habitants du territoire qui souhaitent cuisiner comme des pros, transformer leurs récoltes, participer à des ateliers culinaires... et bien plus encore !

Un lieu vivant et pour toutes les envies... à découvrir ► <https://www.espace-station.fr/nos-espaces/le-labo/>

COLLECTE DES ENCOMBRANTS sur tout le territoire !

Effectuée sur l'ensemble du Béarn des gaves et gratuite pour l'utilisateur, la **collecte en porte-à-porte des encombrants** (acceptés en déchetterie) est réservée aux personnes âgées de plus de 70 ans et à celles en situation de handicap. Six passages par an pour le secteur de Salies-de-Béarn et quatre pour chacun des deux secteurs de Navarrenx et Sauveterre-de-Béarn sont proposés, dont voici les dates à venir en **2026** :

- Secteur de **Navarrenx** : le mercredi 20 mai, ainsi que les vendredis 11 septembre et 6 novembre.
- Secteur de **Salies-de-Béarn** : les mercredis 6 mai, 1^{er} juillet, 4 novembre et 9 décembre.
- Secteur de **Sauveterre-de-Béarn** : le mercredi 17 juin, ainsi que le vendredi 4 septembre.

La demande d'accès au service « enlèvement des encombrants » s'effectue sur inscription, par téléphone (05 59 38 30 46), par courriel (accueil@ccbearnidesgaves.fr) ou par courrier (CCBG – 289, route d'Orthez – 64270 SALIES-DE-BÉARN), au moins une semaine avant la date de ramassage souhaitée et en fournissant la photocopie de la carte d'identité ou de la carte d'invalidité. La quantité récupérée ne peut excéder 2 m³ par foyer et par passage, avec un maximum de deux collectes par an pour chaque foyer concerné, les déchets devant être sortis sur la voie publique la veille du jour de ramassage. La CCBG se réserve le droit de proposer une date supplémentaire en cas de fortes demandes.

Rappel :

Théoriquement, tout magasin doit reprendre gratuitement un DEEE (déchet d'équipement électrique et électronique) pour l'achat d'un nouveau (principe du « un pour un »).

Quant aux meubles de rangement (armoire, buffet, bibliothèque, etc.) ou de confort (siège, canapé, literie, etc.), il faut se renseigner lors de l'achat du nouveau en magasin. Certains commerces proposeront leur reprise à cette occasion quand d'autres, selon leur superficie et leur nature, récupéreront du mobilier même sans obligation d'achats.

Enfin, il existe également des solutions alternatives pour se débarrasser de meubles encore en bon état : dépôts-ventes, dons, plateformes de revente, bouche-à-oreille, etc.

Pour plus d'infos sur la collecte et la gestion des déchets ► <https://urlz.fr/a5NT> (Page d'accueil de www.ccbearnidesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « COLLECTE DES DÉCHETS »).

FRANCE SERVICES EN BÉARN DES GAVES : simplifiez-vous la vie !

Gratuit et confidentiel, France services Béarn des gaves guide et accompagne tous les usagers dans leurs démarches auprès des **12 organismes suivants** : la Caf, la MSA, la CPAM, la Carsat, France Travail, la Direction des finances publiques, France titres, le chèque énergie, France Rénov', La Poste, le point-justice et l'Urssaf. L'ouverture de cet espace porté par l'intercommunalité marque le retour d'un service public de proximité, plus humain et plus accessible, qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

Un exemple d'accompagnement ? Vous attendez un enfant et devez déclarer votre situation auprès de la Caf, la CPAM ou la MSA.

Une organisation multisite... en lien avec l'Espace numérique du Béarn des gaves

Les permanences ont lieu :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (14, rue Saint-Germain) :
le mercredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, ainsi que le vendredi, de 14 h à 17 h.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux du Pôle social (4, rue des Jardins) :
le lundi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ainsi que les mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la mairie (7, place Royale) :
le mardi, de 13 h 30 à 17 h.

Contacts : **Amandine Capdevielle**, **Marion Cossé** et **Nathan Hostier**, vos conseillers France services,
► par téléphone, au 07 55 61 40 29, ou par courriel : franceservices@ccbearnidesgaves.fr

Pour plus d'infos sur ce service ouvert à tous ► <https://urlz.fr/hrk3> (Page d'accueil de www.ccbearnidesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « SERVICES À LA PERSONNE » – Pastille « FRANCE SERVICES »).

L'ESPACE NUMÉRIQUE DU BÉARN DES GAVES : pour un accompagnement adapté

Que vous soyez débutant ou que vous souhaitiez perfectionner vos compétences, l'espace numérique du Béarn des gaves est la solution ! Dans un cadre bienveillant et à votre rythme, profitez-y d'un accompagnement personnalisé et évolutif pour être à l'aise avec les outils numériques au quotidien.

Rendez-vous, donc, à l'espace numérique du Béarn des gaves pour apprendre à :

- **Prendre en main** : un téléphone, une tablette, un ordinateur, l'utilisation d'Internet.
- **Communiquer** : les courriels, *WhatsApp*, les réseaux sociaux.
- **Protéger** : son ordinateur, ses données, sa vie privée.
- **Organiser ses déplacements** : utiliser *Open Street Map*, *Google Maps* ou un GPS, réserver un billet en ligne.
- **Acheter et réserver** : achats en ligne, banque en ligne, sites de réservations en ligne.
- **Créer** : affiches et *flyers*, vidéos, albums-photos, documents textes, *e-books*, tableurs.
- **Découvrir de nouveaux outils** : l'IA (intelligence artificielle), des logiciels d'organisation, des applications diverses... n'hésitez pas à faire la demande !

Contactez le médiateur numérique pour s'inscrire, pour organiser un accompagnement personnalisé ou pour toute autre demande d'informations.

Un accompagnement en informatique adapté à vos besoins... en lien avec France services Béarn des gaves

L'accueil se fait sans rendez-vous :

- à **Navarrenx**, espace labellisé France services Béarn des gaves, dans les locaux de la CCBG (entrée latérale : rue de la Fontaine) : le mercredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, ainsi que le vendredi, de 14 h à 17 h.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux de la Maison des services (2, avenue Al Cartero) : le lundi, de 10 h à 13 h, et le jeudi, de 14 h à 17 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la maison Rospide (2, rue Saint-André) : le mardi, de 14 h à 17 h, et le jeudi, de 10 h à 13 h.

Contact : **Nathan Hostier**, médiateur numérique et conseiller France services,

► par téléphone, au 07 54 38 11 51, ou par courriel : espacenumerique@ccbearndesgaves.fr

Pour plus d'infos (tarifs, services proposés, etc.) ► <https://urlz.fr/h086> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « CULTURE & ESPACE NUMÉRIQUE » – Pastille « ESPACE NUMÉRIQUE »).

PARENTS : rendez-vous à ne pas manquer !



Massages pour bébés, ateliers créatifs, jeux de société... toutes les animations à destination des parents du Béarn des gaves sont à retrouver dans **Le Rendez-Vous des familles**. Créé par la CCBG en collaboration avec les associations locales et les partenaires institutionnels, ce support bimestriel vise à centraliser l'ensemble des informations concernant les familles (sorties, loisirs, parentalité) sur un même document.

Pour consulter/télécharger le calendrier des actions ► <https://urlz.fr/uKRG> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « ACTUALITÉS » – Pavé « LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES »).